



Air France



Alimentation du



Conformément à l'Accord sur l'Aménagement sur le Temps de Travail, entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre, c'est le bon moment pour **alimenter votre CET**.

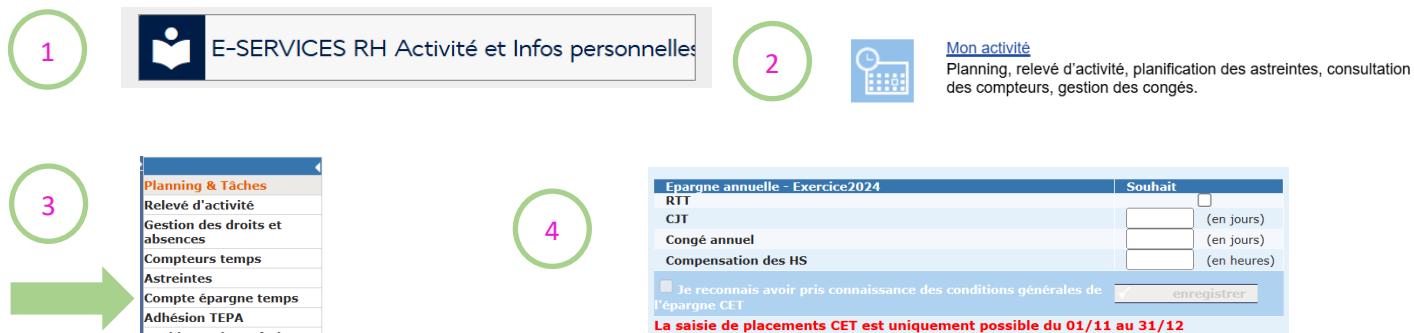
Maximum 12 jours (ou 84 heures) :

- 50% des droits acquis RTT
- 100% des droits acquis des CJT
- 5 à 7 jours de congés annuels, selon votre ancienneté
- CHS

Pour les + de 50 ans :

- Un pourcentage de vos majorations horaires des heures de nuit, dimanche et jours fériés, cumul sur une durée minimum de 6 mois et maximum de 24 mois
- Ce compte sera abondé de 20% si vous l'utilisez sous forme de jours de repos

Suivez le guide...



Notre pétition contre la nouvelle taxe et pour continuer à voyager en avion avec une compagnie française est toujours en ligne

Signons la pétition : « JE VEUX CONTINUER A VOYAGER EN AVION » <https://chnng.it/GXzzvwRf2>



**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,
Ensemble, défendons notre avenir**

Les militants CFE-CGC

